



Droit de rétractation entre professionnel

Par LIMamanu, le 01/10/2009 à 10:40

Bonjour,
Mon conjoint qui était artisan plâtrier-peintre à été **démarché** par téléphone puis à notre domicile (avec un rendez-vous) pour un encart publicitaire dans une revue pour artisan "Performance".
Le jour même il signe **un ordre d'insertion** et leur remet un chèque.
Trois jours plus tard, il revient sur sa décision de publier cette encart car il décidait de cesser son activité artisanale à la fin du mois. Cessation pour cause de maladie et perte du permis de conduire.
Je leur envoie donc une lettre recommandée avec AC.
7 jours après il encaisse le chèque !
Maintenant il me propose le **remboursement diminué de 50 %**.
Il font jouer le fait qu'il est précisé sur le bon que la commande est définitive et irrévocable.
Sont-ils dans leur droit, et que peut-on faire.
Merci d'avance.